

Date de création: 01/06/2015

Date d'impression: 06/08/2015

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE.

Produit:

Nom commercial: MAC D2

Utilisation recommandée : Destruction et décoloration des mousses, algues, lichens, fongis et bactéries.

Société:

Raison sociale CHABAUD SAS
Adresse Rue Terre de Roy, Z.I.

34748 VENDARGUES Cedex

 Téléphone
 33 (0)4 67 87 20 20.

 Fax
 33 (0)4 67 87 19 93.

 Courriel
 Chabaud@chabaud.com

N° d'urgence Orfila : 01 45 42 59 59 ou CHABAUD SAS (contact REACH) tél 04 67 87 20 20

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS.

Un contact prolongé ou répété avec la peau ou les muqueuses peut provoquer des symptômes d'irritation tels que rougeurs, ampoules, dermatites.

Le contact d'un acide dégage un gaz toxique (Chlore).

3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS.

Composés	N° EINECS	N° CAS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	concentration
Hypochlorite de sodium	231-668-3	7681-52-9		EUH31, H314, H400	< 10% chlore actif

4 - PREMIERS SECOURS.

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projection ou de contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'ingestion:

Consulter immédiatement un médecin. Ne pas faire vomir.

Page 1/5 FDS /MAC D2



Date de création: 01/06/2015

Date d'impression: 06/08/2015

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE.

Moyen d'extinction:

Eau pulvérisée, poudres CO2, mousse résistant aux alcools.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

En cas d'incendie à proximité, tous les agents d'extinction sont autorisés.

Equipement spécial de sécurité :

En cas d'incendie, des gaz corrosifs et toxiques se dégagent. Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE.

Précautions individuelles :

Utiliser un équipement de protection individuelle. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Eviter d'inhaler les vapeurs.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (ex: sable, terre, sciure) dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Bien diluer avec de l'eau le produit répandu et éponger avec une matière absorbante.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE.

Manipulation:

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Equipements et procédures recommandés :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Eviter l'inhalation des vapeurs.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Le sol des locaux sera imperméable et formera une cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

Stockage:

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé et dans un endroit sec à l'écart des acides et métaux. Eviter les emballages métalliques non protégés.

Conserver à l'écart de toute source de combustion et à une température ne dépassant pas 30 °C.

Tenir éloigner de toute source de chaleur et de la lumière solaire directe.

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Page 2/5 FDS /MAC D2



Date de création : 01/06/2015

Date d'impression: 06/08/2015

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE.

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Equipements de protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations importantes supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés (type AP2)et agrées.

Protection des mains:

Gants : néoprène ou caoutchouc naturel. Veillez à vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont correctement conservés et utilisés. Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. Nettoyer soigneusement la peau après contact avec le produit.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat Physique : Liquide.

Odeur: légère de chlore. Masse volumique: environ 1.1 Caractère acide-Base de la préparation : base faible Solubilité de la préparation dans l'eau : miscible Tension de vapeur à 55°C. des composants volatils : non concerné Point éclair: non concerné Valeur de pH: 10 à 11 Température de décomposition : $> 40^{\circ}C$

10 - STABILITE ET REACTIVITE.

Eviter des températures au dessus de 40°C, l'ensoleillement direct et le contact avec des sources de chaleurs car il y a un risque de décomposition.

Exposée à des températures élevées, la préparation peut après l'évaporation de l'eau, dégager des produits de décomposition dangereux, tels que le chlore.

Réagit violemment au contact des acides.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES.

Toxicité orale aiguë

Peut provoquer des nausées, crampes abdominales, et irritation des muqueuses.

Toxicité aiguë par inhalation

L'exposition peut conduire à des effets néfastes pour la santé telle que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire. Les symptômes se produiront entre autre sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.

Irritation de la peau

Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi une irritation de la peau et des rougeurs.



Date de création : 01/06/2015

Date d'impression: 06/08/2015

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

Contact avec les yeux :

Des projections de liquide dans l'œil peuvent provoquer des irritations.

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES.

Peut être dangereux pour l'environnement. A forte concentration dans l'eau, le pH augmente et entraîne des effets néfastes pour la vie aquatique.

Toxique pour les bactéries.

Utiliser selon les règles de bonne pratique, ne pas disperser dans l'environnement.

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau ou le sol.

L'élimination en déchets normaux n'est pas autorisée. Code 08 01 11 /08 01 12.

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie législative du Code de l'Environnement.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 – IMDG 2004 – ICAO/IATA 2005).

N° Un: Non réglementé.

15- INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.

Etiquetage communautaire:

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive « Toutes Préparations » 1999/45/CE et ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29^{ème} adaptation à la directive 67/548/CEE (substances dangereuses).

Classement de la préparation : au sens du règlement n°1272/2008 et ses amendements.

Phrase(s) de risque(s):

EUH 031 : Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

P305+P351+P315: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes, Consulter immédiatement un médecin.

P302+P360 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever EUH 014 : Réagit violemment au contact de l'eau.

Page 4/5 FDS /MAC D2



Date de création: 01/06/2015

Date d'impression: 06/08/2015

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément à l'Annexe II du Règlement (CE) N°1907/2006.

16- AUTRES INFORMATIONS.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

La préparation ne nécessite pas d'étiquetage selon les règlementations en vigueur.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à rapport juridique contractuel.

Le fournisseur se réserve le droit de modifier les données contenues dans cette fiche sans préavis. Tout changement de données entraîne l'édition d'une nouvelle fiche de sécurité. L'utilisateur doit contrôler la date d'émission, et si elle date de plus d'un an, les données ne doivent être utilisées qu'après vérification de leur validité.

Page 5/5 FDS /MAC D2